



## PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 14 décembre 2016 à 11 h 32 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, mesdames et messieurs les conseillers-ères Mike Duggan, Richard M. Bégin, Maxime Tremblay, Jocelyn Blondin, Mireille Apollon, Louise Boudrias, Denise Laferrière, Cédric Tessier, Denis Tassé, Myriam Nadeau, Gilles Carpentier, Daniel Champagne, Sylvie Goneau, Jean-François LeBlanc, Jean Lessard, Marc Carrière et Martin Lajeunesse sous la présidence de monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Est absente, madame la conseillère Josée Lacasse.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint et M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier ainsi que André Barbeau, Jean Boileau, Gilles Desjardins, Yess Gacem, Laurence Gillot, Marc Gohier, Melvin Jomphe, Andrée Loyer, Marc Phaneuf, Patrick Robert-Meunier et Jacques Tremblay.

**CP20161214-P1**

### **PROJET D'ARÉNA DE 4000 PLACES ET GLACES COMMUNAUTAIRE – PROJET DE LOI PRIVÉ**

**11 h 32** – M<sup>e</sup> Steve Guénard, accompagné de monsieur Jacques Tremblay, présente le projet de loi d'intérêt privé permettant la conclusion de divers protocoles d'entente de gré à gré avec Vision Multisport Outaouais dans le cadre du projet d'aréna de 4000 places et de glaces communautaires.

Les étapes procédurales d'un projet de loi sont abordées :

- 1) Préparation du projet de loi d'intérêt privé;
- 2) Adoption de son libellé, et choix du député provincial agissant à titre de porte-parole, et ce, par résolution du conseil municipal;
- 3) Un avis dans la Gazette officielle du Québec doit être publié;
- 4) Quatre avis dans un journal local (pendant quatre semaines consécutives) doivent être effectués. Il est à noter que seul le premier avis dans le journal local est nécessaire avant de transmettre officiellement le projet de loi à monsieur le député Marc Carrière;
- 5) Remise de l'ensemble de la documentation nécessaire au député parrain du projet de loi;
- 6) Dépôt officiel, par le parrain du projet de loi, soit à monsieur le député Marc Carrière, à l'Assemblée nationale du Québec et au Directeur de la législation.

Ces étapes doivent absolument être effectuées au plus tard le 7 février 2017.

De plus, un état d'avancement des négociations entre la Ville de Gatineau et Vision Multisport Outaouais est fait.

Une présentation du libellé du contrat emphytéotique et du protocole de financement, en version finalisée, pourra être effectuée en comité plénier, et devant le conseil municipal, en février 2017.

**RECOMMANDATIONS :**

- 1) Adopter le libellé proposé quant au projet de loi concernant le projet d'aréna et de glaces communautaires de la Ville de Gatineau;
- 2) Mandater l'administration à poser l'ensemble des gestes nécessaires en lien avec la procédure d'adoption publiée dans le guide de l'Assemblée nationale sur les projets de loi d'intérêt privé, notamment en faisant publier l'ensemble des avis publics requis, incluant à la Gazette officielle du Québec, afin de permettre le dépôt, par le député Marc Carrière, à l'Assemblée nationale du Québec ainsi qu'au Directeur de la législation, d'un projet de loi d'intérêt privé intitulé Lois concernant le projet d'aréna et de glaces communautaires de la Ville de Gatineau, et ce, en conformité au projet de loi d'intérêt privé;
- 3) Autoriser les Services juridiques à amender au besoin ledit projet de loi, en conformité avec les commentaires à être reçus, le cas échéant, par les représentants du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Une période de commentaires et de discussions a lieu.

Une résolution entérinant ce projet de loi privé fait l'objet du conseil municipal spécial du 14 décembre 2016.

**Fin du comité plénier public à 12 h 03.**